PROCES VERBAL DE LA CELLULE "LITIGES et CONTENTIEUX"
À 10 h 00 à BAUD (Siège du District le 16 mai 2024)

Membres Présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC

Championnat U17 – D1 – 04 mai 2024

Les Enfants de Guer / Keriolets Pluvigner

Arbitre : BIHEL Ludovic

Motifs : Les enfants de Guer portent réclamation sur la participation d'un joueur des Keriolets de Pluvigner suspendu pour ce match et évoluant sous la licence d'un autre joueur.

Le joueur THOMAS Enzo, licence n° 2547692595 expulsé lors du dernier match et donc suspendu pour la présente rencontre, a joué sous la licence d'un autre joueur : LE GOLVAN Mathéo, licence n° 2546961779.

La Commission fait évocation concernant cette réclamation.

Après étude des pièces jointes au dossier,

Dit que le joueur THOMAS Enzo, licence n°2547692595, était bien en état de suspension et n'était donc pas qualifié pour prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité au Club des Keriolets de Pluvigner.

Les Enfants de Guer	3 buts	3 points
Les Keriolets de Pluvigner	0 but	moins 1 point

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

Le Responsable de la Cellule Litiges et Contentieux

Didier LE BOUEDEC

District de Football du Morbihan
20 Rue Jean Morvan
56150, BAUD